

COMMUNE DE COSSÉ-EN-CHAMPAGNE
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
JEUDI 24 MARS 2016 A 20H30

Date de convocation : 18/03/2016

Date d'affichage : 18/03/2016

Conseillers en exercice : 11

Présents: 7 Votants: 11

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire.

Etaient présents : MME M-C MORAND, et Mrs Ch. HERBERT, R. OGER, M. BAUDOUIN, G. BELAIR, S. FOUCHER et J-F GARREAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: C. DAVID laquelle a donné son pouvoir à JF GARREAU, S. FOURMOND laquelle a donné son pouvoir à JF GARREAU, S COIGNARD lequel a donné son pouvoir à G BELAIR et J-J LISSILLOUR lequel a donné son pouvoir à Ch HERBERT.

Marie-Jo MESNIL, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

1 Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 3 mars 2016 à l'unanimité ;

2 Préparation budgétaire :

a Vote des participations scolaires ;

Pour fixer le montant des participations par élève pour l'année civile 2015 à demander aux communes,

Madame le Maire présente au conseil municipal :

L'état des dépenses scolaires engagées sur l'exercice 2015,

Le nombre d'élèves au 1^{er} janvier – 1^{er} avril – 1^{er} septembre 2015,

	Classe maternelle		Classes primaires		Total
Montant total	34 373.93 €		17 910.27 €		52 284.20 €
Nb d'élèves et Coût moyen par élève au 01.01.15	17	2 022.00	39	459.24	56
Nb d'élèves et Coût moyen par élève au 01.04.15	18	1 909.66	39	459.24	57
Nb d'élèves et Coût moyen par élève au 01.09.15	11	3 124.90	35	511.72	46

Considérant le montant total des dépenses scolaires sur l'exercice 2015

Considérant le nombre des élèves au total et par commune,

		maternelle	primaire
Epineux	1 ^{er} janvier	0	1
	1 ^{er} avril	0	1
	1 ^{er} septembre	0	1
Bannes	1 ^{er} janvier	4	5
	1 ^{er} avril	4	5
	1 ^{er} septembre	3	4

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer le montant des participations par élève à demander aux communes pour l'année 2015 sur la base du coût réel comme ci-dessus énuméré:

Les sommes à demander aux communes accueillies sont alors fixées comme suit :

Nom de la commune	Classe maternelle	Classes primaires	Total
Commune de Bannes	8 467.87 €	2 196.47 €	10 664.34 €
Commune d'Epineux	0.00 €	480.23 €	480.23 €

L'ensemble du conseil note que la commune de Cossé en Champagne prend en charge intégralement le déficit cantine et garderie pour les enfants des communes extérieures.

Il charge Mme le Maire de rencontrer notamment Mr le Maire de Bannes à ce sujet.

En effet, compte tenu :

du prix de revient des repas : 7.50 € / repas

du prix facturé aux familles : 3.50 € / repas

Du nombre d'enfants de la commune de Bannes bénéficiant de la cantine : 6 enfants en 2016

Il pourrait être demandé à la commune de Bannes la somme de 3456 € pour l'année 2016 ou faire payer le prix coûtant aux familles de Bannes.

b Garderie scolaire : Tranches horaires et tarifs

Madame le Maire rappelle le prix de revient de l'accueil périscolaire,

Garderie	Dépenses	Recettes	Déficit	Prix/h/enf
2015	10 940.81 €	4 716.76 €	5 859.05 €	1.85 €

Les tranches horaires proposées aux familles : 7h30/8h50 – 16h30/18h30 et à la demande des familles, dès 7h15 et jusqu'à 19h00 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs selon les tranches horaires comme suit :

Tranches horaires	Tarifs
7h15/7h30	3.75 €
7h30/8h50 – 16h30/18h00	1.85 € /h
18h00/19h00	7.50 € / 1/2h

Toute tranche horaire commencée est due.

c Réduction des charges de personnel : - 9 225.31 €

Le conseil municipal donne son accord pour engager la réduction des charges de personnel comme suit :

Philippe Bignon : Economie 1 317.60 € sur la réduction des heures complémentaires pour l'arrosage des fleurs

- Actuellement 180 heures complémentaires / an: 1976.40 €/an
- Proposition : 60 heures complémentaires / an : 658.80 €/an

Nathalie Roussel : Economie 1 691.04 € sur la réduction de 2 heures par semaine

- Actuellement 11,5 heures/sem 9723.48 €/an
- Proposition : 9,5 heures/sem 8032.44 €/an

Karine : Economie 548.59 €

- Actuellement 22 heures/sem scol 12 085.15 €/an
- A l'étude : 21 heures/sem scol 11 536.56 € /an

Hélène : Economie 1 958 €

- Actuellement : 30,5 heures/sem 23 887.20 € / an
- A l'étude : 28 heures/sem 21 929.23 € / an

Corinne : Economie : 3 051.28 €

d Programmation des travaux de voirie 2016, suite à la réunion de la commission voirie du 12/03/16 ;

Le Conseil décide de programmer les points à temps ci-après pour un coût total estimatif de 367.50 € HT 441.00 € TTC.

Le Conseil demande que le technicien de la CCPMG face le bilan avec l'entreprise EUROVIA sur les points à temps qu'elle a réalisés en 2015. La plupart n'ont pas résisté aux passages des véhicules et seraient à refaire.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser sur la route de Poillé, le conseil aimerait que cette voie devienne d'intérêt communautaire.

	PATA		SANDWICH		DIVERS
	M ²	€	M ²	€	
VC 103 DES HELBERDIERES	15	52.50			<i>Curage fossé à prévoir</i>
CR DE LA VEILLONNIERE	20	70.00			<i>Enduit usagé (entretien???)</i>
RUE DES ECOLES	25	87.50			
CHEMIN DES DEMOISELLES	10	35.00			
ROUTE DE BANNES	35	122.50			
CLOS DE LA MORINIERE					<i>Reprise Pata 2 m² (piège à eau)</i>
TOTAL	105	367.50			

e Présentation de l'analyse et esquisse budgétaire,

Puis Mme le maire présente l'esquisse budgétaire pour l'exercice 2016.

Christian HERBERT, en désaccord avec cette esquisse budgétaire quitte la séance.

f Vote des taux d'impositions pour l'année 2016 ;

Compte tenu de la situation financière de la commune très délicate et des difficultés à boucler le budget, l'ensemble du conseil est unanime pour décider une augmentation importante des taux d'imposition,

Après vote à bulletin secret, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 9

Nombre de bulletins : 9

Augmentation des taux de 10 % : 8 voix

Augmentation des taux de 8 % : 1 voix

A la majorité, il a donc été décidé une augmentation des taux de 10 % pour l'année 2016 donnant les résultats ci-après :

	Bases 2016	10 %	
TH	219 300	20.48	44 912
TFNB	138 800	28.48	39 530
TFB	135 800	38.31	52 025
TOTAL			136 467
PLUS-VALUE			14 710

g Classe transplantée 2016

Considérant que les enseignantes ont travaillé et se sont engagées sur le dossier de la classe transplantée, Madame le Maire propose de ponctionner les crédits des fournitures scolaires et transports collectifs pour alimenter les crédits attribués à la subvention à l'APE pour financer la classe transplantée.

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour et 5 voix contre, maintient sa décision du 3 mars 2016, laquelle étant de ne pas financer de classe transplantée en 2016 ni les années à venir compte tenu de la situation financière de la commune et pour être en cohérence avec l'augmentation draconienne des taux d'imposition.

h Prix de vente de la classe modulaire

Dans la continuité de la discussion en séance du 3 mars, le Conseil donne son accord pour vendre la classe modulaire qui n'est plus utilisée à l'école au prix de 13 500 € à démonter et emporter.

La séance est levée à 23h30.